



DEC/1.1/43/24

**DECISION**

**OBJET : MAPA - TRAVAUX DE METALLERIE - SIGNATURE**

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des travaux à réaliser,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux portant sur les travaux de métallerie :

- une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la société MULTICLO est la plus économiquement avantageuse,

**DECIDE**

**Article 1** : De conclure et signer le marché de travaux portant les travaux de métallerie avec la société MULTICLO située rue Léo Lagrange, BP2261, 27950 SAINT MARCEL, pour un montant global de 36 277,12 € HT soit 43 532,54 € TTC,

**Article 2** : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville,

**Article 3** : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à la société MULTICLO.

Fait à LILLEBONNE, le 26 août 2024  
Pour le Maire et par subdélégation,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Kamel BELCHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE